**SOCIÉTÉ MAURITANIENNE D'ELECTRICITÉ**

**Avis aux abonnés**

Dans le cadre de la transformation numérique et en vue du rapprochement du service des citoyens en leur facilitant les procédures, la Société Mauritanienne d'Electricité rappelle à son aimable clientèle que la distribution de leurs factures de consommation d’électricité est désormais disponible, comme prévu, depuis le 1er octobre 2021 à travers des messages électroniques qui leur sont transmis sur leurs téléphones portables via SMS, WhatsApp et/ou e-mail.  A cet effet, ceux parmi eux qui ne bénéficient pas encore de ce service, sont priés d'enregistrer le plus tôt possible auprès des Centres commerciaux de la société les numéros de téléphones, WhatsApp et/ou e-mail sur lesquels ils souhaitent recevoir leurs factures et ce avant le 31 mars 2022, date à laquelle la distribution des factures en version papier sera suspendue.

Après avoir activé ce service qui permet aux abonnés et à la société de faire l’économie du temps et des efforts liés au suivi et à la distribution des factures, les clients peuvent demander, au besoin, des factures en version papier auprès des centres commerciaux de l’entreprise.

**La Cellule Communication**